

BON DE SOUSCRIPTION pour la restauration de l'Église de la Très-Sainte-Trinité

Oui, je fais un don de euros pour aider à la restauration de l'Église de la Très-Sainte-Trinité et je bénéficie d'une économie d'impôt pour l'année en cours. J'accepte que mon don soit affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine pour le cas où celui-ci n'aboutirait pas ou s'il n'était pas réalisé conformément au dossier présenté par le maître d'ouvrage et validé par la Fondation du patrimoine.

NOM ou SOCIÉTÉ :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Je souhaite bénéficier d'une réduction d'impôt au titre :

- de l'Impôt sur le Revenu
OU de l'Impôt de Solidarité sur la Fortune
OU de l'Impôt sur les Sociétés

Pour les particuliers, votre don ouvre droit à une réduction :
- de l'Impôt sur le Revenu à hauteur de 66 % du don et dans la limite de 20 % du revenu imposable.
Exemple : Un don de 100 € = 66 € d'économie d'impôt.

- OU de l'Impôt de Solidarité sur la Fortune à hauteur de 75 % du don dans la limite de 50 000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €).
Exemple : Un don de 100 € = 75 € d'économie d'impôt.

Pour les entreprises, réduction d'impôt de 60 % du don et dans la limite de 5 % du chiffre d'affaires HT.
Exemple : Un don de 500 € = 300 € d'économie d'impôt.

Comment faire votre don ?

Par courrier

- Envoyez ce bon de souscription complété et accompagné de votre règlement par chèque à cette adresse :

Fondation du patrimoine
CCI Nice Côte d'Azur - 20 boulevard Carabacel
06005 Nice Cedex 1

Par Internet

- Faites votre don en ligne sur notre site Internet sécurisé www.fondation-patrimoine.org/32594

- Flashez ce QR code à l'aide de votre smartphone et faites immédiatement un don pour ce projet !



Installation d'une application QR code requise.

LA FONDATION DU PATRIMOINE a pour but essentiel de sauvegarder et de valoriser le patrimoine rural non protégé. Maisons, églises, ponts, lavoirs, moulins, patrimoine industriel, mobilier, naturel... tous les types de patrimoine de proximité sont éligibles à l'action de la Fondation. Aux côtés de l'État et des principaux acteurs du secteur, elle aide les propriétaires publics et associatifs à financer leurs projets, permet aux propriétaires privés de défiscaliser tout ou partie de leurs travaux, et mobilise le mécénat d'entreprise.



Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du patrimoine. Seul le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir sera également destinataire ; toutefois si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-contre.

En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi que d'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la délégation régionale dont vous dépendez.

La Fondation du patrimoine s'engage à affecter l'ensemble des dons à un projet de sauvegarde du patrimoine, pour le cas où le projet de restauration n'aboutirait pas ou s'il n'était pas réalisé conformément au dossier présenté par le maître d'ouvrage et validé par la Fondation du patrimoine.

Dans le cas où la collecte dépasserait la part de financement restant à la charge du maître d'ouvrage, l'excédent collecté sera affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine.

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 5 % du montant des dons reçus en paiement de l'Impôt de Solidarité sur la Fortune et à 3 % du montant des autres dons.

Les personnes ayant reçu le label de la Fondation du patrimoine ne pourront pas bénéficier d'une réduction d'impôt pendant toute la durée d'effet dudit label.

Les entreprises travaillant sur ce chantier de restauration ne pourront pas faire un don ouvrant droit à une réduction d'impôt.



SOUSCRIPTION
pour la restauration de l'église
de la Très-Sainte-Trinité
et de la chapelle du Rosaire

La Trinité porte son patrimoine
vers le XXI^e siècle



Restauration de l'église de la Très-Sainte-Trinité et de la chapelle du Rosaire : hier et demain

LA COMMUNE DE LA TRINITÉ a toujours souhaité préserver cet ensemble patrimonial unique. Ces quinze dernières années, de nombreux travaux ont été entrepris en ce sens : la réfection totale du chauffage, l'étanchéité de la coupole et de la toiture...

Plus récemment, la Municipalité a souhaité la réhabilitation de l'intégralité de l'église de la Très-Sainte-Trinité, de la chapelle paroissiale et du clocher.

Cette réhabilitation globale, dont la maîtrise d'ouvrage a été déléguée au SIVoM Val-de-Banquière, a été entérinée par le Conseil municipal du 31 janvier 2013.

Ces travaux, dont le coût prévisionnel est évalué à 1 600 000 euros HT, vont permettre de redonner à ce véritable joyau de notre commune son éclat originel. En effet, la préparation du dossier de travaux a été



confiée à une Architecte du Patrimoine, qui a travaillé avec les autorités compétentes en matière d'autorisation de travaux sur édifices protégés au titre des monuments historiques, avec le Service territorial de l'architecture et du patrimoine de même qu'avec la Conservation régionale des monuments historiques.

Ce travail préparatoire a été ponctué d'opérations de sondages, que ce soit au niveau des sols et des revêtements

de façade, et ce pour se rapprocher le plus près possible de la teinte originelle des murs de l'église, afin de pouvoir admirer, deux siècles après sa construction, quelle était son apparence originelle !

Ces travaux de restauration seront également le point de départ de la réfection de la deuxième phase de requalification du centre-ville qui, après le boulevard Général-de-Gaulle, viendra transformer notamment la place de la République, la montée Levési, ou encore le parvis de l'église.

Cohérence et Harmonie, deux maîtres-mots de ce projet ambitieux à destination de tous !

